

donnerait-il à la Chambre certains chiffres au sujet de cette hausse.

L'hon. M. Lang: J'ai déclaré que la quote-part canadienne du marché mondial du blé s'est accrue cette année. Je n'ai pas les chiffres exacts ici. Si je me souviens bien, cette proportion était de 17 p. 100 l'an dernier et de 19 p. 100 cette année.

M. Burton: Le ministre pourrait-il indiquer quelles mesures de soutien des revenus il envisage pour le moment?

L'hon. M. Lang: Les députés savent bien que le gouvernement examine la question sous tous ses angles. Il n'est pas de proposition qui n'ait été faite au gouvernement. Avant toute déclaration à ce sujet, le gouvernement prendra une décision de la façon ordinaire.

M. Gundlock: Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question supplémentaire à la première que j'ai posée? Le ministre considère-t-il que les 22 millions de boisseaux qui sont passés par Churchill représentent une augmentation?

L'hon. M. Lang: L'augmentation est frappante par rapport aux inscriptions nulles enregistrées pendant la période régulière cette année.

M. Gundlock: Non, non. J'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés comprendront que ce n'est pas la période des questions et que nous ne sommes pas en comité plénier. Les députés veulent-ils vraiment poursuivre l'interrogatoire. Si toutefois ils ont d'autres questions à poser et que le ministre accepte d'y répondre, il pourra le faire car son temps de parole n'est pas encore épuisé.

M. Gundlock: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour vous faire remarquer, avec tout le respect que je vous dois, que ce n'est certainement pas de zéro à 22 millions.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre si le gouvernement songe toujours à établir un régime de double prix pour le blé ou s'il a maintenant relégué l'idée aux oubliettes. Puis-je lui demander aussi de me donner une réponse précise?

L'hon. M. Lang: Je serai très précis. Ma première réponse s'applique ici à la lettre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Après avoir entendu le ministre et les questions et réponses qui ont suivi, je suis convaincu que le débat est terminé. Conformément à l'article 26 (13) du Règlement, je déclare la motion adoptée.

La Chambre s'ajourne jusqu'à 2 heures cet après-midi.

(A minuit 25 minutes, la séance est levée d'office, en conformité d'un ordre spécial.)
